

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12



**Monette
Fortin
Tremblay**

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administratrices de
Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales, qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Le bilan au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ont fait l'objet d'un audit par un autre comptable professionnel agréé qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 16 juin 2023.

Monette Fortin Tremblay inc

Par Andréanne Brassard, CPA auditrice

Gatineau
Le 23 mai 2024

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

Page 4

	Opérations	SCF	FEG	FLAC	2024 Total	2023 Total
PRODUITS						
Subventions						
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales	109 429 \$	- \$	- \$	- \$	109 429 \$	108 000 \$
Réseau des tables régionales de groupe de femmes du Québec	-	-	-	104 050	104 050	36 800
Secrétariat à la condition féminine - Développement régional	-	55 000	-	-	55 000	55 000
Femmes et égalité des genres Canada	-	-	50 000	-	50 000	13 974
Contribution des membres	2 925	-	-	-	2 925	3 375
Autres	10 461	-	-	-	10 461	11 888
	122 815	55 000	50 000	104 050	331 865	229 037
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	50 859	47 378	16 768	97 078	212 083	234 594
Avantages sociaux - régime de retraite	2 376	1 613	1 613	1 613	7 215	-
Loyer	1 951	1 725	1 725	1 725	7 126	6 915
Fourniture et autres frais de bureau	2 595	1 500	850	850	5 795	6 053
Activités	5 097	-	660	-	5 757	6 301
Frais de comité	2 012	-	-	-	2 012	909
Assurances	1 376	200	200	200	1 976	1 916
Frais de formation	1 340	-	-	-	1 340	1 250
Télécommunication	548	200	200	200	1 148	999
Cotisations	1 064	-	-	-	1 064	923
Publicité et promotion	904	-	-	-	904	-
Frais de déplacements et de garde	496	-	-	-	496	2 090
Honoraires professionnels	13 495	2 184	27 784	2 184	45 647	15 381
Intérêts, frais bancaire et frais de paie	456	200	200	200	1 056	1 086
Amortissement des immobilisations corporelles	890	-	-	-	890	825
	85 459	55 000	50 000	104 050	294 509	279 242
EXCÉDENT (INSUFFICANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES						
	37 356 \$	- \$	- \$	- \$	37 356 \$	(50 205) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****(non audité)****Page 5**

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	2 744 \$	73 665 \$	76 409 \$	126 614 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(890)	38 246	37 356	(50 205)
	1 613	(1 613)	-	-
Solde à la fin	3 467 \$	110 298 \$	113 765 \$	76 409 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

BILAN

31 MARS 2024
(non audité)

Page 6

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	347 360 \$	110 904 \$
Débiteurs (note 3)	6 348	3 475
Frais payés d'avance	638	359
	354 346	114 738
Immobilisations corporelles (note 4)	3 467	2 744
	357 813 \$	117 482 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	43 573 \$	41 073 \$
Revenus perçus d'avance	1 025	-
Apports reportés (note 6)	199 450	-
	244 048	41 073
ACTIFS NETS		
Investi en immobilisations	3 467	2 744
Non affecté	110 298	73 665
	113 765	76 409
	357 813 \$	117 482 \$
Engagement contractuel (note 7)		

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****(non audité)****Page 7**

	2024	2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	37 356 \$	(50 205) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	890	825
	38 246	(49 380)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(2 873)	32 180
Frais payés d'avance	(279)	354
Créditeurs	2 500	9 276
Revenus perçus d'avance	1 025	(325)
Apports reportés	199 450	-
	238 069	(7 895)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 613)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	236 456	(7 895)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	110 904	118 799
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	347 360 \$	110 904 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, favorise la concentration entre les groupes de femmes et les femmes de l'Outaouais qui travaillent dans une perspective féministe à promouvoir et à défendre les droits des femmes et à modifier les rapports d'inégalité sur les plans sociaux, économiques, politiques et culturels. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les revenus de contributions sont inscrits selon la comptabilité d'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Matériel informatique	Amortissement linéaire	8 %
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des autres créances à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de fournisseurs et frais courus.

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

(non audité)

Page 10

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie des charges de fonctionnement général selon la clé de répartition qu'il a jugé adapter à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges de fonctionnement général sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Les salaires et charges sociales sont répartis selon le temps consacré à chacun des projets et jusqu'au maximum établi selon le budget de ces projets.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Taxes de vente à recevoir	6 348 \$	3 475 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	11 931 \$	8 464 \$	3 467 \$	2 744 \$
Mobilier et équipement	1 149	1 149	-	-
	13 080 \$	9 613 \$	3 467 \$	2 744 \$

ASSEMBLÉE DES GROUPES DE FEMMES D'INTERVENTIONS RÉGIONALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024
(non audité)

Page 11

5. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs et frais courus	21 085 \$	5 749 \$
Salaires et vacances à payer	22 488	35 324
	43 573 \$	41 073 \$

6. APPORTS REPORTÉS

	Solde au début	Octroi	Affectation à l'exercice	Solde à la fin
Secrétariat à la condition féminine	- \$	178 500 \$	- \$	178 500 \$
Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec - FLAC	-	125 000	104 050	20 950
	- \$	303 500 \$	104 050 \$	199 450 \$

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme a signé un bail pour la location d'un local pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2026 dont le loyer mensuel de base est de 469 \$ (sans taxes). Le locateur se réserve le droit de réviser et d'augmenter le loyer mensuel avec un préavis écrit de 3 mois avant le 1er juillet de chaque année. Le bail se continuera par tacite reconduction pour une même période selon les termes et conditions du présent bail et sujet à la clause de révision du loyer. Le locateur mettra fin au présent bail par une avis écrit de 6 mois advenant la résiliation du mandat de gestion donné au locateur par la Ville de Gatineau.

L'engagement pris par l'organisme en vertu de ce bail totalise 12 652 \$ et les versements minimum à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	5 623 \$
2026	5 623 \$
2027	1 406 \$

8. RÉGIME DE RETRAITE INTERENTREPRISES

Durant l'exercice, les employées de l'organisme ont adhéré au Régime de retraite par financement salarial des groupes communautaires et des femmes (RRFS-GCF). Le RRFS-GCF est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Les participantes reçoivent, pour chaque tranche de 100 \$ cotisée, une rente annuelle, indexée au coût de la vie et garantie de 10 \$ à 65 ans.

La cotisation salariale des employées est de 4 % et la cotisation patronale de l'organisme est de 5 %. En 2024, la cotisation patronale versée au régime s'élève à 7 215 \$ et est incluse dans la charge des avantages sociaux - régime de retraite à l'état des résultats.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.